06-12-01-76-12

Janzé, le 17 avril 2023

Objet : DUP + Parcellaire \_RD92-93\_JANZE\_AMANLIS

M. Le secrétaire général, Paul-Marie Claudon

Je vous écris en réponse à l'avis d'enquête publique concernant le projet de création d'un barreau routier en vue de l'extension de la Zone d'Activité du Bois Tellay. Je souhaite exprimer mes préoccupations quant à ce projet, car ma maison se trouvera à proximité de la nouvelle route et je crains les nuisances potentielles.

Tout d'abord, je suis inquiete des impacts sur la qualité de vie des résidents de la zone concernée. L'ajout d'un nouveau barreau routier à proximité de ma maison pourrait entraîner une augmentation du bruit et de la pollution de l'air, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ma santé et celle de ma famille. De plus, cela pourrait également causer des perturbations dans notre quotidien, notamment en ce qui concerne la tranquillité de notre domicile.

En tant que propriétaire d'une maison dans cette zone, je suis également préoccupée par la valeur de ma propriété. La proximité d'une nouvelle route pourrait affecter la valeur de ma maison et de mon investissement, ce qui pourrait entraîner des conséquences financières négatives pour ma famille.

La proximité de cette nouvelle route pourrait entraîner des impacts visuels négatifs sur mon environnement quotidien. Les voitures en mouvement, et éléments routiers pourraient altérer la vue depuis ma maison et dégrader le paysage local.

Je demande donc à ce que les mesures suivantes soient prises en compte dans la décision finale concernant le projet de création du barreau routier :

1. Évaluation complète des impacts sur les résidents : Il est essentiel de réaliser une évaluation complète des impacts potentiels sur les résidents de la zone concernée, y compris en termes de bruit, de vibrations, de pollution de l'air et d'autres nuisances. Des mesures d'atténuation appropriées doivent être mises en place pour minimiser ces impacts sur la qualité de vie des résidents.
2. Des mesures de préservation de l'environnement, telles que la plantation d'arbres devraient être envisagées pour minimiser les conséquences sur la faune et de la flore.
3. Compensation pour les pertes de valeur de propriété : En cas de diminution de la valeur des propriétés situées à proximité du nouveau barreau routier, je demande que des mesures de compensation soient envisagées, telles que des indemnisations ou des mesures pour protéger la valeur des propriétés affectées.
4. Transparence et communication avec les résidents : Il est crucial que les résidents locaux soient tenus informés de manière transparente tout au long du processus, avec des communications claires sur les impacts potentiels du projet et les mesures prises pour atténuer ces impacts.

En conclusion, en tant que résidente locale dont la maison se trouvera à proximité du nouveau barreau routier, je suis préoccupée par les nuisances potentielles sur ma qualité de vie et la valeur de ma propriété. Je demande que ces préoccupations soient prises en compte dans la décision finale concernant le projet de création du barreau routier.

Je vous remercie de prendre en considération ces points et de veiller à ce que les impacts sur les résidents soient minimisés dans le cadre de ce projet.